

AN 2011
11-009



Date de convocation : 27/01/2011
Date d'affichage : 27/01/2011

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de votants : 32

Présents : 27
Ayant donné procuration : 5
Absent(s) : 1

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille ONZE, **DEUX FEVRIER** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur François BONY, Maire** de la Ville d'Aubergenville

Présents :

M. François BONY, Mme Claudine LEFEVRE, M. Roger CAHOREAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Alain RISPAL, Mme France LECCIA, M. Dominique BELHOMME, Mme Denise AMBLARD, M. Bernard GRIGY, Mme Sylvia PADIOU, M. Armand MACHADO, Mme Virginie MEUNIER, Mme Chantal QUERU, M. Gilles LECOLE, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Claire FATIEN, Mme Armène ISIDORE, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Fabienne PAULIN, M. Yassine BLALI, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Pascaline MICHAUX, Mme Françoise HUENTZ, M. Daniel GUILBERT, Mme Michèle POTIER, M. Michel GODARD, Mme Cécile COUCHIES, M. Jean-Philippe GOMIS

Absent :

M. Yassine BLALI

Absent ayant donné procuration :

M. Alain BOILLEAU (procuration M. Bernard GRIGY)
M. Florian JOUAN (procuration Mme France LECCIA)
Mme Nathalie SENN (procuration Me Sylvia PADIOU)
Mme Marie-Christine LOZACH (procuration M. Thierry MONTANGERAND)
Mme Isabelle CHALMANDRIER (procuration Mme Claudine LEFEVRE)

Madame Claudine LEFEVRE est élue secrétaire de séance

OBJET : FRAIS DE PARTICIPATION AUX RACCORDEMENTS DES USAGERS EXTERIEURS A AUBERGENVILLE, ET DE CONTROLE DES INSTALLATIONS AUTONOMES

Le Conseil Municipal,

Vu le budget communal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article R 2311-9,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 112-2,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu l'avis favorable et unanime de la commission Travaux Sécurité Prévention en date du 12 janvier 2011.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Mantes-en-Yvelines
le	04/02/2011
Accusé réception le	04/02/2011
Numéro de l'acte	Délib 11-009

AN 2011
11-009



Date de convocation : 27/01/2011
Date d'affichage : 27/01/2011

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de votants : 32

Présents : 27
Ayant donné procuration : 5
Absent(s) : 1

Considérant, qu'il convient de définir les modalités financières de participation pour les raccordements aux réseaux publics de collecte extérieurs à Aubergenville, ainsi que pour les frais de contrôle de bon fonctionnement des installations autonomes sur le territoire d'Aubergenville.

après en avoir délibéré, **décide par 27 voix pour, 5 abstentions**, Daniel GUILBERT, Michèle POTIER, Michel GODARD, Cécile COUCHIES – Jean-Philippe GOMIS

Pour les réseaux d'assainissement collectif

- **De fixer** la participation pour raccordement aux réseaux publics de collecte des eaux usées domestiques établis sous la voie publique des usagers extérieurs à Aubergenville à **0.82 €/m³ d'eau mesuré au compteur**

Pour la redevance au Service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

- **De fixer** la participation aux frais relatifs aux contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations autonome à **0.82 €/m³ d'eau mesuré au compteur**

et d'appliquer :

à compter du 03 février 2011, le prix de **0.82 €/m³ d'eau mesuré au compteur** pour le montant de participation aux frais de raccordement aux réseaux publics de collecte des eaux usées des usagers extérieurs à Aubergenville, ainsi qu'au titre de la participation aux frais de contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations autonomes sur la Commune. Cette participation fera l'objet d'une revalorisation fixée par délibération du conseil municipal chaque année. Le recouvrement aura lieu par émission de titres de recette.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Transmis à Monsieur le Sous-Préfet
le Le Maire,

- 4 FEV. 2011

Affiché

Le

François BONY

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Maire

François BONY

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Mantes-en-Yvelines
le	04/02/2011
Accusé réception le	04/02/2011
Numéro de l'acte	Délib 11-009